

# COMMUNE DE GUMONT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2015

Conseillers présents : PEUCH Jean-Pierre, DEMICHEL Dominique, LUBBE Anneliese, ROCHE Serge.

Excusé : AUFRAY Philippe (procuration à Serge Roche)  
Dominique DEMICHEL est nommé secrétaire de séance.  
La séance est ouverte à 20h00.

### INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),  
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,  
Vu délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2015, suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint, et constatant l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint ,  
Considérant que pour une commune de 99 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint est de 6.6% de l'échelle indiciaire de la fonction publique,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :  
- 1<sup>er</sup> adjoint (Philippe AUFRAY) 4.4% de l'indice 1015  
- 2<sup>ème</sup> adjoint (Dominique Demichel) 4.4 % de l'indice 1015  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

### DÉLÉGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délégations données aux adjoints

Délégation à Philippe AUFRAY, 1<sup>er</sup> adjoint :

- gestion des appels d'offres, rencontre avec les professionnels, suivi des travaux pour les bâtiments communaux

Délégation à Dominique Demichel, 2<sup>ème</sup> adjoint

- communication et relations avec les associations

Délégation à Serge Roche inchangées

### Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les subventions accordées aux associations doivent faire l'objet d'une délibération afin de pouvoir les intégrer au compte 6574 du budget primitif 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 1 400 € dont :

Usep	40	Ligue cancer	50
PEP	45	Rando doustre	45
Croix rouge	20	Comice agricole	110
Truite de la grave	90	Amicale chasseur	90
FAL	30	Banque alimentaire	40
Bouton d'or	30	Donneurs de sang	50
Société chasse	90	Telethon	50
Comité des fêtes la roche	150	SOS chat	50
Comité des fêtes Gumont	150	solidarité paysans	30
Pupilles sapeurs pompiers	50	croisée des chants	90

### TAUX IMPOTS LOCAUX 2015

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide d'augmenter les taux de 1 % pour l'année 2015 soit :

Taux de TAXE D'HABITATION	10.95%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	12.05%
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	68.93%
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24.56%

## Budget primitif 2015

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 141 028 €.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 126 845 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2015 de la commune.

## Convention syndicat électrification

Le conseil autorise le maire à adhérer à la compétence Éclairage Public de la FEDEE19 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### DÉLÉGUÉS FDEE19

Suite à la démission de M.Caudy, le conseil municipal modifie les délégués à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze.

### FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORRÈZE

Titulaires : PEUCH Jean-Pierre, DEMICHEL Dominique

Suppléants : ROCHE Serge, AUFRAY Philippe

## Engazonnement cimetière

200 m<sup>2</sup> à faire en avril.

## Syndicat des eaux du Morel

Compte rendu réunion du 10 avril : budget voté

## Questions diverses

**SIVU du Doustre** : compte rendu réunion

A.Lubbe , déléguée titulaire, remplaçant J.Caudy

Dissolution à venir.

**Com'Com** : compte rendu réunion du 9 avril. Vote du budget

**ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé)** : document préparé pour intervention dans les 3 ans à venir, correspondant au Contrat Territorial d'Aménagement signé avec le Conseil Général.

**MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées)** à Marcillac : personnes susceptibles d'être concernés : habitants entre 65 et 80 ans.

Des correspondants passeront voir ces personnes avec un questionnaire pour alimenter l'étude de faisabilité de la MARPA

**DICRIM : (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs)** approuvé par le conseil.  
Consultable en mairie.

La séance est levée à 22h30